



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle pédagogique
Inspection Pédagogique Régionale**

Strasbourg, le 10 septembre 2024

Affaire suivie par :
Joëlle Pugin – Christophe Laville
IA-IPR de SVT
Tél. 03 88 23 3871 / 3525 / 3859
Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Joëlle PUGIN – Christophe LAVILLE
IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre

à

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

l'attention de tous les professeurs de SVT et de tous les
personnels de laboratoire (ITRF) de SVT

S/C de Madame, Monsieur le chef d'établissement

Chères et chers collègues,

Après un été qui, nous le souhaitons, vous a permis de vous poser et de vous ressourcer, vous avez accueilli vos élèves la semaine passée. L'année scolaire 2024-2025 a été désignée « année des géosciences », il nous semble donc logique de débiter cette lettre de rentrée par ce focus qui concerne particulièrement notre discipline. Nous savons pouvoir compter sur vous pour saisir cette opportunité afin de motiver vos élèves pour les sciences et faire rayonner les SVT au sein de vos établissements.

Comme vous le savez, pour que chaque élève puisse atteindre son meilleur niveau, il est essentiel de créer des conditions pédagogiques stimulantes, dont l'une des clés réside dans un enseignement diversifié et ancré dans le réel. Cette diversité de pratiques permet de répondre à l'hétérogénéité des élèves. Fixer des objectifs ambitieux mais réalisables, basés sur un contenu scientifique solide et rigoureux, est indispensable pour favoriser les progrès attendus. Par ailleurs, les programmes de SVT contribuent à renforcer les bases d'une éducation citoyenne, en guidant les élèves vers une compréhension du monde dans toute sa complexité et sa diversité tout en les exerçant à développer un esprit critique.

Concernant les évolutions récentes :

- Au collège, le nouveau programme de « sciences et technologie » du cycle 3, appliqué depuis l'an passé, cible la physique-chimie et les SVT en classe de sixième. Le programme de cycle 4, quant à lui, n'est pas modifié.
Un projet de réforme a été annoncé concernant le diplôme national du brevet (DNB) touchant les modalités d'évaluation (contrôle continu pour toutes les disciplines comptant pour 40% et épreuves terminales pour 60%). Nous reviendrons vers vous si ces évolutions sont entérinées pour vous donner toutes les informations nécessaires.
- Au lycée, le nouveau programme en Enseignement Scientifique pour les classes de terminale doit être appliqué dès cette rentrée.

Comme chaque année, nous souhaitons la bienvenue à celles et ceux nouvellement arrivés dans l'académie. Nous restons convaincus que chacun d'entre vous saura offrir le meilleur accueil à tous les personnels qui rejoignent l'équipe pédagogique de leur nouvel établissement. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les professeurs qui acceptent les missions de conseillers pédagogiques-tuteurs. De plus, nous vous remercions sincèrement pour l'aide et le soutien que vous apporterez aux professeurs stagiaires, aux collègues remplaçants, ainsi qu'aux étudiants de Master durant leurs stages.

Nous exprimons également notre reconnaissance aux formateurs, qui s'investissent pleinement dans leurs missions, aux concepteurs de ressources et de sujets ainsi qu'aux professeurs qui s'attachent par leurs missions à faire vivre et rayonner notre discipline.

Au cours de l'année, nous vous enverrons des informations complémentaires par courriers officiels ou via les listes de diffusion. Ces informations viendront s'ajouter à celles figurant en annexe de cette lettre.

Nous souhaitons une excellente année scolaire à l'ensemble des professeurs et aux personnels techniques de laboratoire et vous encourageons à nous contacter pour toute question à l'adresse ia-ipr.svt@ac-strasbourg.fr. Nous restons bien évidemment à votre écoute pour vous apporter les réponses dont vous pourriez avoir besoin.

Bien cordialement.



Joëlle PUGIN
IA-IPR S.V.T.

ia-ipr.svt@ac-strasbourg.fr
joelle.pugin@ac-strasbourg.fr



Christophe LAVILLE
IA-IPR S.V.T

ia-ipr.svt@ac-strasbourg.fr
christophe.laville@ac-strasbourg.fr

Priorités pédagogiques

Cette année encore, dans le respect de votre liberté pédagogique, nous souhaitons vous rappeler, les éléments qui nous semblent fondamentaux au niveau des pratiques de classe.

- La science doit être cœur de l'enseignement de notre discipline. Toute séance doit apporter une réelle plus-value scientifique aux élèves pour renforcer leur savoir et accroître la rigueur propre aux démarches scientifiques et à l'esprit critique. Développer l'esprit scientifique est une priorité pour former le citoyen de demain et l'armer face aux pseudosciences, pour distinguer les croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et les faits scientifiques qui reposent sur des connaissances qui sont communes et indispensables à tous. A ce titre, il reste impératif d'apporter des savoirs, d'en construire, lors de chaque heure de classe. Le développement des savoir-faire, qui ne sont jamais à déconnecter des savoirs, contribue à l'acquisition des compétences. Le réel reste à privilégier car il permet de développer des capacités importantes liées à notre discipline que sont l'observation et la description qui sont essentielles à la connaissance de l'environnement.
- Il convient d'adapter, dès la rentrée mais également mois après mois, les programmations prévues en tenant compte des impératifs du calendrier car elles doivent permettre de traiter l'ensemble des thèmes et chapitres au cours de l'année. Ces contraintes imposent de faire des choix pédagogiques dans la manière d'aborder les thématiques sans réduire les savoirs exigibles en SVT mais en adaptant les techniques pédagogiques mises en œuvre. Chaque professeur doit pouvoir s'appuyer sur les acquis des années antérieures des élèves pour que l'acquisition spiralaire des compétences soit effective.
- En veillant à toujours donner du sens au contenu, une séance gagnera à débiter par une introduction motivante et à se terminer par un temps de bilan indispensable qui peut revêtir toutes les formes (écrit, oral, collectif, appuyé sur une évaluation, schématisé, etc...). Dans les traces écrites, il est essentiel de soigner l'introduction et les transitions ce qui rend la démarche plus apparente et donne davantage de sens. Il nous paraît important que le professeur puisse contrôler ces traces écrites dès les premières semaines de classe pour rapidement remédier aux manquements éventuels. Il est illusoire de penser que fournir l'intégralité d'un cours déjà rédigé par le professeur est une solution pédagogique optimale. Si elle peut s'avérer intéressante ponctuellement, elle n'a pas à devenir habituelle.
- La mise en activité réelle des élèves, qui ne se limite pas à une exploitation de documents, est à développer pour un apprentissage progressif de l'autonomie (qui ne peut se réduire à une simple autonomie d'exécution). Ces temps doivent avoir été pensés pour donner du sens aux contenus et rester au service de la construction du savoir scientifique. Il est souvent pertinent de prévoir plusieurs phases sur des temps courts. La leçon doit faire ressortir clairement la démarche suivie et le raisonnement. Les séances ne se construisent pas en voulant d'emblée y placer des activités.
- La réflexion sur l'usage du numérique doit continuer pour garantir un développement des compétences à l'origine d'une plus-value dans les apprentissages (cf. productions du groupe numérique). Une vigilance pour limiter le temps d'écran est indispensable à intégrer. Les diaporamas vidéoprojetés devraient se limiter à des projections d'images ou de documents sans figer le déroulé de la leçon. Si elles sont utilisées, les traces écrites numériques doivent faire l'objet d'une attention particulière du professeur pour garantir des apprentissages efficaces hors de la classe.
- Il est important de diversifier les formes d'évaluation (écrit, oral, gestes techniques...) dont la fréquence doit être régulière (mais sans devenir abusive) de façon à interroger les différentes compétences. La durée consacrée à chaque évaluation doit être adaptée aux objectifs sans redondance inutile au sein du même devoir. Chaque évaluation portera sur certains aspects des savoirs et/ou des capacités et/ou des attitudes déjà exercés. Celle-ci doit toujours être positive et valorisera les acquisitions. Les évaluations devraient pouvoir être transférables d'un professeur à l'autre en ce qui concerne les savoirs, ce qui impose de limiter les exigences de connaissances aux contenus fixés par les programmes officiels. Des questions ouvertes peuvent parfois remplacer avantageusement une série de questions fermées.

Au-delà des savoirs propres à la discipline, chaque professeur participe à l'acquisition et l'évaluation des compétences transversales qui nécessitent une concertation interdisciplinaire. Le socle commun, les dispositifs d'aide et d'accompagnement, le programme de cycle 3 de sciences et technologie, les EPI, l'enseignement scientifique du tronc commun de première et de terminale, la préparation au Grand oral, imposent ces regards croisés. Il convient néanmoins de rappeler que si notre discipline contribue bien évidemment à l'ensemble des apprentissages transversaux attendus, elle doit le faire en y consacrant un temps raisonnable au regard d'un

horaire hebdomadaire restreint (hors spécialité en lycée). De même, il conviendra d'étudier la pertinence des projets mis en œuvre, sans les multiplier, de façon à ce qu'ils apportent une réelle plus-value scientifique pour les SVT en termes d'avancée dans les apprentissages dans le cadre des programmes scolaires.

Informations complémentaires

Visites en classe - rendez-vous de carrière – accompagnement

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Même si, dans le cadre de l'annonce du rendez-vous de carrière, il n'est pas prévu de courrier spécifique précisant la liste des documents et supports qui pourraient être présentés par les professeurs, nous vous encourageons à nous mettre à disposition ceux qui permettent de nourrir l'entretien (traces écrites des différents niveaux, exemples d'évaluations, CV...).

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle ont évolué l'an passé.

Les programmes de SVT

- **Pour le collège :**

Des textes publiés en juin 2023 ([Bulletin officiel n° 25 du 22 juin 2023](https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo25/MENE2314101A)) définissent les programmes officiels à mettre en œuvre au cycle 3 et plus particulièrement, en ce qui nous concerne en classe de sixième.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo25/MENE2314101A>

Concernant le cycle 4, le programme publié en juillet 2020 est toujours en vigueur.

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/svt/inspection-textes-officiels/programmes-officiels-et-epreuves-certificatives/>

- **Pour le lycée**

Le nouveau programme d'enseignement scientifique de première a été mis en œuvre dès l'an passé. Celui de terminale est applicable à compter de cette rentrée.

<https://eduscol.education.fr/1750/programmes-et-ressources-en-enseignement-scientifique-voie-g>

Nous vous rappelons que la présentation des programmes actuels de SVT et des propositions de découpage actualisées sont disponibles en ligne :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/svt/inspection-textes-officiels/nouveaux-programmes-les-journees-danimation/>

Le BO N°30 du 29 juillet 2021, <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm> qui mérite d'être lu avec attention, redéfinit, en particulier, les modalités de prise en compte du contrôle continu suite à la suppression des épreuves d'évaluation commune (EC). Les moyennes des disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale ont valeur certificative. Pour notre discipline, la spécialité non continuée de première et l'enseignement scientifique de première et de terminale sont concernés. Le BO indique les coefficients qui sont appliqués et introduit l'obligation pour chaque lycée de produire un « projet d'évaluation ».

L'école académique de la formation continue (EAFC)

L'offre de formation, en candidature individuelle, est dorénavant accessible tout au long de l'année et les inscriptions se font au fil de l'eau sur le site de l'EAFC de l'académie de Strasbourg :

<https://www.ac-strasbourg.fr/eafc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>

Ainsi, vous êtes invités à candidater, via le site de l'EAFIC, aux formations disciplinaires ou transversales qui seront proposées dans la rubrique « Formations par catégories de personnels ». Deux modalités de candidature sont proposées : un « abonnement » qui est en réalité un appel à manifestation d'intérêt avant la finalisation du projet de formation ou une « préinscription » lorsqu'une formation prête à être déployée est déjà programmée. La confirmation des candidatures s'effectuera via l'EAFIC, toujours en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés et après avis des supérieurs hiérarchiques.

Cette offre sera, bien évidemment, complétée comme auparavant par les formations à public désigné ou locales.

Nous constatons et regrettons depuis quelques années une diminution significative des inscriptions et participations aux actions de formation offertes en SVT. Nous savons les difficultés qui sont les vôtres, parfois, pour vous libérer aux dates proposées. Néanmoins, malgré les contraintes budgétaires, nous nous battons chaque année pour garantir une offre disciplinaire cohérente et variée. Plusieurs formations ont été supprimées par manque de candidatures ce qui rend difficile le maintien l'année suivante du volume attribué aux formations dans la discipline. Nous rappelons l'importance pour chaque professeur de participer à un nombre raisonnable de stages disciplinaires tant en lien avec l'actualisation des connaissances que sur des points didactiques.

Laboratoire

- Directement accessible en ligne, les pages du site « [Risques et sécurité en SVT](#) » permettent l'accès à l'ensemble des textes de référence.
- Les très nombreuses fiches techniques et des ressources pour les ECE sont disponibles sur TRIBU (après authentification grâce à votre identifiant et mot de passe de connexion académique, écrire « Espace ECE SVT » dans la zone de recherche de Tribu).
- Un ensemble de documents s'adressant à tous les personnels concernés par la gestion des déchets biologiques et des produits chimiques dans les laboratoires d'enseignement est disponible en ligne : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/biotechnologies/securite-risques-dechets/formations/>

Les Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation, ITRF, sont les interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne la gestion de l'ensemble des déchets produits en SVT.

Concours externes et internes de l'éducation nationale

Les informations sont disponibles en ligne : [Devenir enseignant](#)

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants de la session de 2025 sont prévues du 1^{er} octobre au 7 novembre 2024 (dates à confirmer)

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98448/calendrier-des-concours-recrutement-enseignants-second-degre.html>

Certifications complémentaires

Pour les collègues désirant se présenter à une certification complémentaire, des informations vous seront transmises par la DEC (division des examens et concours).

Contacts et personnes ressources

Gestionnaire DPE pour les SVT :

Pour les professeurs titulaires et stagiaires, Madame Amandine VIERLING – 03 88 23 38 72 - Amandine.Vierling@ac-strasbourg.fr

Pour les professeurs contractuels, Madame Aude BARTHELEMY – 03 88 23 39 54 - Aude.Barthelemy1@ac-strasbourg.fr

Chargés de mission d'inspection

L'équipe de chargés de mission est composée cette année de 4 collègues :

- Madame DEUTSCHMANN Christine
- Madame HAEHNEL Carine
- Madame KABEL Caroline
- Monsieur ORSAT Julien

Administration du site SVT :

Monsieur COLARD - pierre-etienne.colard@ac-strasbourg.fr

Interlocuteur académique pour le numérique (IAN) :

Monsieur GEHIN - gerald.gehin@ac-strasbourg.fr

Chargées, chargés de mission en lien avec la formation

- Coordinatrice des actions de formation SVT à l'EAFC : Madame CRUSOT - karine.crusot@ac-strasbourg.fr
- Formateur coordonnateur de la formation professionnelle SVT à l'INSPE :
Monsieur ORSAT - julien.orsat@ac-strasbourg.fr
- Coordinatrices des actions SVT à la Maison pour la science en Alsace :
Mesdames MIESCH et VOGT - Claire.Miesch@ac-strasbourg.fr et Anne-Sophie.Vogt@ac-strasbourg.fr

Préparation aux concours

- **Capès interne** : Madame KABEL Caroline (caroline.weber1@ac-strasbourg.fr)
- **Agrégation interne** : Madame DEUTSCHMANN Christine (christine.deutschmann@ac-strasbourg.fr)

Informations complémentaires en ligne :

<https://www.ac-strasbourg.fr/ea-fc-de-strasbourg-preparations-aux-concours-internes-122710>

Actions pédagogiques et concours élèves

- *Les olympiades de géosciences* : coordinatrices : Sylvia BEHLEHSEN Sylvia.Bellehsen@ac-strasbourg.fr et Marine BOESCH HINDERER Marine.Hinderer@ac-strasbourg.fr.
- *Les olympiades de biologie* : coordinatrice : Céline BRET-HALBEISEN Celine.Bret-Halbeisen@ac-strasbourg.fr

Principales ressources académiques en ligne concernant les SVT

[Site académique SVT](#)

[Programmes officiels SVT](#)

[Diaporamas des animations IA-IPR](#)

[Espace pédagogique SVT](#)

[Développer la pensée critique dans l'enseignement des SVT](#)

[Ressources sur les barèmes curseurs](#)

[Banques de QCM \(collège – basé sur les découpages des anciens programmes mais largement exploitables\)](#)

[Lithothèque d'Alsace](#) :

De nombreuses ressources sont accessibles en ligne (des nouveautés, des actualisations mais aussi quelques documents, clairement identifiés, présents à l'origine de la lithothèque).

[Le numérique en SVT](#) :

La publication des ressources se poursuit régulièrement au cours de l'année scolaire.

L'enseignement scientifique :

Faisant suite à la rénovation des programmes, un groupe de professeurs de l'académie a construit une série de ressources (mises en situation, exemples de séances, documents, évaluations, ...) pour le niveau première et terminale. Ces ressources seront prochainement publiées sur l'espace pédagogique SVT de l'académie. Nous vous informerons de leur publication.

Rubriques transversales :

[EPI](#)

[Devoirs faits](#)

Listes de diffusion (svt-college@ac-strasbourg.fr, svt-lycee@ac-strasbourg.fr, personnels-laboratoire@ac-strasbourg.fr) et la messagerie académique

Comme tous les ans, les adresses ont été mises à jour à partir de la base académique. Si vous souhaitez vous abonner dans un autre cycle que celui dans lequel vous enseignez, votre demande sera acceptée avec votre adresse académique.

Nous vous remercions de penser à vider régulièrement votre messagerie académique car le quota de messages est limité et vous risqueriez de ne plus recevoir certaines informations. Il semblerait que la redirection, en particulier sur les boîtes Gmail, soit dysfonctionnelle.

Soyez également vigilants quant à la nature des échanges qui doivent conserver un caractère strictement professionnel et au destinataire de votre réponse.